

NOU[S]VELLES

ÉDITO [1] – DOSSIER PRÉVENTION [2] – DOSSIER AIDER À PRENDRE CONFIANCE [3] – DOSSIER MODULE JEUNE [4] – CONSEILS ET AGENDA [5] – COMPTES 2023 [6]



©Photo: Xavier Lorenzo, www.istock.com

PRÉVENTION

Prévenir, c'est donner de l'information et sensibiliser, sans culpabiliser, ni faire peur. L'intention fondamentale est de permettre l'acquisition de compétences auto-protectrices, en transmettant les outils nécessaires à chaque citoyen.ne afin de prendre soin de ses besoins dans une réalité souvent difficile.

Augmenter les actions préventives, c'est investir sur le bien-être individuel mais aussi collectif.

Dans cette édition, et pour faire suite au journal des Nou(s)velles de mars 2024 qui traitait de la précarité chez les jeunes, nous approfondissons ce thème des actions de prévention développées par le CSP Neuchâtel. Nous vous invitons à les (re)découvrir.

Mélanie Müller et Aurélie Planas, Codirectrices du CSP Neuchâtel

[DOSSIER] UNE DES MISSIONS DU CSP NEUCHÂTEL : LA PRÉVENTION

Le CSP Neuchâtel veille à prévenir plutôt que guérir. C'est ainsi qu'en plus de ses actions purement curatives, il a développé toute une série de mesures préventives, que nous vous présentons ici.

Depuis 60 ans, le CSP Neuchâtel met à disposition de la population neuchâteloise ses compétences pour faire face aux difficultés vécues, qu'elles soient sociales, administratives, juridiques ou financières.

Une des missions du CSP Neuchâtel est ainsi d'être attentif aux besoins émergents et de repérer des situations fragilisant la population. C'est donc très naturellement que, de plus en plus, l'ensemble des domaines d'intervention du CSP Neuchâtel travaille à identifier, anticiper et à prévenir les écueils qui constituent des risques pour un équilibre. Une fois repérés, notre institution cherche à les traiter. L'approche préventive se caractérise par conséquent par son rôle proactif et une intervention en amont.

Le but est d'éviter au maximum une précarisation des Neuchâteloises et Neuchâtelois, en mettant en place des outils leur permettant d'être attentif.ve.s à ces risques afin d'adapter les décisions à prendre en toute connaissance de cause. Nous faisons ainsi le pari que, bien informée, la population est autonome et compétente, et que nous restons présent.e.s comme filet de sécurité en cas de besoin.

MESURES CONCRÈTES EN TERMES DE PRÉVENTION

Cette conviction qu'agir préventivement est une philosophie, qui doit être développée pour compléter l'axe curatif, a amené depuis quelques années le CSP Neuchâtel à développer au sein de ses domaines d'intervention toute une panoplie de mesures.

Certaines sont destinées à un public qui n'a pas directement sollicité notre institution, d'autres sont plus spécifiquement à disposition de nos bénéficiaires.

Il s'agit par exemple des ateliers

d'information et de prévention à l'endettement auprès des jeunes, que nous menons sur mandat du canton de Neuchâtel auprès de tou.te.s les étudiant.e.s du secondaire II, soit en 2023, plus de 2000 jeunes en formation dans le canton. Nos équipes ont identifié d'autres passages de vie (mariage, naissance d'un enfant, etc.) susceptibles d'avoir des conséquences importantes s'ils ne sont pas anticipés et réfléchis. C'est ainsi que, depuis 2023, nous animons également des ateliers destinés aux personnes âgées de 55 ans et plus pour évoquer le futur passage à la retraite, qui est susceptible d'entraîner un déséquilibre financier.

D'autres mesures sont spécifiquement conçues pour nos bénéficiaires. Ces dernières sont proposées en combinant les compétences professionnelles de nos collaborateurs.rice.s, quel que soit par ailleurs le domaine d'intervention dans lequel ils et elles sont en principe affecté.e.s.

De nombreux modules de formation adaptés et souvent ludiques permettent ainsi d'apprendre à gérer sa caisse-maladie, à remplir sa déclaration d'impôts, à gérer son budget, son administratif, ou d'être rendu.e conscient.e de ce qu'implique comme responsabilité juridique, administrative et financière le passage à la majorité. Un accent tout particulier est mis dans la transmission d'informations sur les devoirs de chacun.e, pour le bien-être de la société en son ensemble, et sur les droits des personnes, afin d'éviter des situations problématiques, notamment en termes d'exploitation sous toutes ses formes.

L'ensemble de ce dispositif est pensé avec le postulat qu'il ne faut pas faire « à la place de », mais rassurer le/la bénéficiaire sur le fait qu'il/elle peut apprendre à se gérer et à se positionner, avec

notre soutien si nécessaire. L'objectif final est bien de rendre la personne autonome et confiante en ses aptitudes, tout en respectant son rythme et ses besoins.

POINT FORT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION AU CSP NEUCHÂTEL: LA TRANSVERSALITÉ DES COMPÉTENCES

Dans les suivis assumés par les différent.e.s professionnel.le.s de nos domaines d'intervention, il existe par ailleurs un réflexe bien ancré de faire un examen des situations qui tient compte de l'ensemble des risques. Par exemple, nos collègues avocates ont à cœur d'informer les couples, calcul à l'appui, sur les conséquences financières et fiscales d'une séparation, y compris sereine, et ce même si le couple ne consulte que pour la rédaction d'une Convention de séparation.

Les bénéficiaires du CSP pour lequel.le.s un.e collaborateur.rice a décelé un risque à prévenir, vont donc pouvoir être conseillé.e.s à titre préventif par un autre secteur du CSP Neuchâtel spécialisé dans le domaine en question.

QUELQUES EXEMPLES

Cette notion de prévention se retrouve au cœur de notre mission même lorsqu'elle n'est pas toujours exprimée comme telle. Trois exemples à ce propos :

L'atelier « cuisine et cafétéria » de notre programme d'insertion socio-professionnelle de la Joliette a récemment été renforcé pour mieux travailler avec les bénéficiaires sur l'importance de l'alimentation, économiquement supportable pour elles et eux, dans le but de retrouver ou de maintenir un bon état de santé.

La récupération et la revalorisation des biens en bon état que la population nous donne illustrent notre engagement pour une consommation durable et respectueuse.

Ces dons en matériel permettent bien entendu de fournir nos trois Boutiques de seconde main et de prévenir le gaspillage. Ils offrent également l'opportunité de sensibiliser à la protection de notre environnement toutes les personnes qui participent à ces actions (donateur.rice.s, bénéficiaires de notre programme d'insertion et plus particulièrement celles et ceux qui travaillent dans l'atelier de rénovation de meubles en bois, bénévoles de nos Boutiques, acheteur.se.s, etc.).

Notre équipe de ramassage, qui se rend au domicile de la population pour récupérer des dons en matériel, ou pour fournir un service de débarras, a elle aussi un rôle préventif important. Nos collègues peuvent ainsi s'assurer que des personnes isolées ne vivent pas des situations dangereuses pour elles.

Le CSP Neuchâtel a bien compris l'importance de miser sur la prévention en général, et souhaite relever ce défi pour la développer. Si les idées ne manquent pas, les moyens pour les réaliser font aujourd'hui encore défaut. Les soutiens de tout ordre sont ainsi primordiaux pour notre institution.

Mélanie Müller et Aurélie Planas,
Codirectrices du CSP Neuchâtel

[DOSSIER] AIDER À PRENDRE CONFIANCE

Le CSP Neuchâtel est très engagé auprès des jeunes. Il réalise notamment un travail de suivi individuel dans le cadre d'un mandat du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). Les deux assistantes sociales du CSP chargées de ce projet témoignent de leur quotidien.

Ce projet est né d'un besoin relevé par les coaches du SFPO. Ces dernière.s réalisent un énorme travail auprès de jeunes rencontrant différentes problématiques, avec comme objectif de favoriser leur accès à une formation professionnelle et la réussite de celle-ci. Ils et elles s'occupent tant de l'aspect scolaire que social et ont un rôle de médiateur.trice.s avec les employeur.euse.s. Or, les problématiques rencontrées par ces jeunes étant multiples, elles relèvent aussi de difficultés administratives et financières, lesquelles nécessitent les compétences d'assistant.e.s sociales.aux. Lorsqu'un.e jeune rencontre des problèmes de ce type, toute son attention est rapidement accaparée par ces derniers et cela l'empêche de se concentrer sur sa formation. Le CSP Neuchâtel, et plus particulièrement deux assistantes sociales, accueillent donc des jeunes de moins de 35 ans pour les aider.

UN SUIVI GLOBAL

En général, lors du premier entretien, nous essayons d'inclure également le ou la coach. Nos suivis ont pour objectif de donner des informations sur le fonctionnement de notre société tout en transmettant des outils concrets. En effet, nous constatons souvent que les jeunes n'ont pas conscience des conséquences négatives comme celle de ne pas remplir sa déclaration d'impôt dès sa majorité. Un suivi avec la famille est aussi souvent entrepris, notamment lorsque les jeunes mineur.e.s portent les problèmes financiers de leurs parents. Le fait qu'une tierce personne puisse être sollicitée leur enlève assez rapidement un poids. Travailler avec la famille permet bien souvent d'équilibrer le budget familial afin que chacun.e de ses membres puisse bénéficier des ressources nécessaires, notamment en réfléchissant à la répartition du revenu de l'apprenti.e. Nous sommes également souvent sollicitées pour les aider à



©Photo: Valery Goncharuk, www.elements.envato.com

accéder à leurs droits, comme une bourse d'études, un subsidé pour les primes de la caisse-maladie ou une rente complémentaire.

UN SOUTIEN POUR L'AVENIR

Dans certains cas, les jeunes sont seul.e.s et/ou sans famille en soutien. Par conséquent, nous devenons vite la référence sur laquelle ils et elles peuvent s'appuyer. Nous constatons que, fréquemment, la prise d'indépendance est un moment critique qui nécessite un accompagnement et des explications sur les démarches à effectuer pour créer son propre ménage: déposer ses papiers à la commune, effectuer les changements d'adresse, annoncer sa situation au Guichet social régional, contracter une assurance RC-ménage, s'annoncer auprès du SERAFE, etc. Les jeunes en apprentissage ont peu d'espace pour gérer toutes les contraintes administratives, en plus de leur cours et de leur travail. Notre but est d'offrir à ces jeunes du temps pour traiter ensemble ces sujets qui seraient trop lourds sans notre soutien.

Notre intervention a également une action préventive importante puisqu'elle permet de favoriser une situation stable à la fin de l'appren-

tissage. Il est notamment essentiel de leur faire prendre conscience des démarches à effectuer lors de leur premier salaire, comme par exemple contacter les impôts pour demander de calculer des tranches provisoires en fonction de leur revenu pour éviter de prendre du retard. De plus, nous savons que lorsque des démarches administratives sont différées, elles provoquent rapidement de lourdes conséquences, dont parfois un endettement. Si des jeunes sont endetté.e.s, tout un travail est fait pour leur expliquer les perspectives de désendettement. Plus ils et elles comprennent comment fonctionne le système, moins ils et elles se retrouveront piégé.e.s dans la spirale de l'endettement. Certain.e.s jeunes en formation dépendent de l'aide sociale et notre rôle est de les responsabiliser afin de leur permettre d'être le plus autonomes possible lors de leur sortie de l'aide sociale.

UN ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL

Nous sommes reconnaissantes d'offrir ce suivi personnalisé à ces jeunes. Par leur parcours de vie parfois chaotique, ils et elles développent une maturité précoce et c'est très touchant de les ac-

compagner. Nous relevons aussi l'excellente collaboration au sein du CSP et le précieux travail de nos collègues. Nos avocates nous soutiennent par exemple dans la complexité juridique des situations auxquelles ces jeunes sont parfois confronté.e.s. Nous collaborons aussi avec les assistantes sociales de notre domaine migration. Il s'agit d'un échange de pratiques et de compétences entre professionnelles qui nous paraît essentiel et qui permet aussi de faire évoluer certaines situations problématiques.

C'est un mandat riche de sens et pour nous il est primordial de pouvoir offrir un espace de confiance à ces jeunes lors d'entretiens individuels et de leur apporter une aide concrète. Faire un téléphone, écrire un e-mail, rédiger un courrier, remplir un formulaire, ouvrir du courrier, entreprendre une déclaration d'impôts, etc. sont autant de démarches que nous les aidons à apprivoiser. Les jeunes passent ainsi à l'action et prennent confiance au fur et à mesure, jusqu'à ne plus avoir besoin de nous.

Coralie Personeni et Estelle Picard,
assistantes sociales

[DOSSIER] MODULE JEUNE : EN ROUTE POUR LA VIE D'ADULTE

Un Module de formation pour les jeunes issu.e.s de la migration est dispensé par le CSP Neuchâtel. L'objectif est de leur donner les outils nécessaires pour comprendre ce qu'implique le fait de devenir adulte. Présentation de ce projet essentiel.



©Photo : Alexander Shuroucov, www.pexels.com

Les assistant.e.s sociales.aux du domaine migration du CSP accompagnent de nombreux.ses jeunes migrant.e.s et également des mineur.e.s non accompagné.e.s. Dans leur pratique quotidienne, un constat a émergé : la plupart de ces jeunes n'ont malheureusement pas ou peu de ressources au sein de leur famille, devant souvent même être la personne ressource pour leurs proches. Devenir adulte et comprendre les responsabilités que cela implique est difficile quand personne ne peut nous guider. C'est pourquoi, en 2019, est née l'idée de créer un espace d'information et de prévention spécialement destiné aux jeunes adultes migrant.e.s, tous permis de séjour confondus. Ne restait plus qu'à trouver un moyen d'atteindre ces jeunes en transition entre l'adolescence et la vie adulte pour leur apporter le soutien nécessaire.

ESPACE

En 2020, suite à un appel à projet d'ESPACE (lieu collectif d'apprentissages et d'échanges pour les personnes issues de la migration développé par le Service de la Cohésion Multiculturelle), le Module Jeune du CSP Neuchâtel a vu le jour, dans la continuité de la réflexion menée par les assis-

tant.e.s sociales.aux. Son objectif : développer l'autonomie et la capacité à chercher des solutions des jeunes adultes issu.e.s de la migration. Ce module est pensé selon deux axes principaux : (1) les responsabilités et leurs enjeux et (2) la prévention des risques en lien avec l'hygiène de vie. La première thématique est traitée par les professionnel.le.s du CSP. Pour la seconde, nous collaborons avec des partenaires du réseau socio-sanitaire comme le Service d'aide aux victimes d'infraction (SAVI), La Maison de Santé (Médecins du Monde), La Fondation Neuchâtel Addiction (FNA), les Centres de santé sexuelle et l'association Générations Sexualités Neuchâtel (GSN). « Probablement que le point fort pour nous est de faire comprendre au/à la jeune que ce qu'il ou elle fait dans son quotidien va influencer sa santé et donc qu'il ou elle a une responsabilité et est acteur.trice de sa vie », rapporte une des intervenantes partenaires. Cela témoigne de la volonté au cœur de ce module de favoriser le pouvoir d'agir de la personne.

MODULE JEUNE

Accéder à la majorité implique des responsabilités et il est utile de les rappeler aux jeunes. Des besoins

peuvent surgir pour comprendre le fonctionnement de notre société et ses attentes. Sollicité.e.s de toute part, les jeunes adultes sont souvent mal armé.e.s pour résister aux offres apparemment alléchantes de consommation qui peuvent être axées sur des émotions ou des pulsions : achat de vêtements de marques, signature de contrats d'assurances superflus, conclusion d'abonnements téléphoniques onéreux, cumul de nombreux petits crédits (abonnement fitness, achats multimédias en tous genres, etc.), tant de dépenses qui se traduisent par un train de vie bien au-dessus de leurs moyens. Il est important, lorsqu'on se lance dans la vie adulte, d'avoir de bonnes bases et une bonne compréhension de ce qui est attendu de nous, de connaître nos droits et nos devoirs et de savoir où s'adresser en cas de problème. Ce sont ces éléments qui sont développés dans notre module et auxquels nous rendons les jeunes attentif.ve.s.

UN BILAN POSITIF

Après 3 années d'activité, 84 heures de cours et 34 jeunes sensibilisé.e.s, nous sommes heureux.ses de constater que les principaux objectifs poursuivis portent

leur fruit. Les jeunes que nous accompagnons repartent avec des outils concrets pour gérer leurs tâches administratives et leur budget. Notre travail de sensibilisation et d'informations quant aux responsabilités administratives, morales et juridiques a ainsi permis à de nombreux.ses jeunes d'avoir les ressources essentielles pour appréhender avec davantage de sérénité la vie adulte.

« Dans ce cours, j'ai appris beaucoup de choses. Par exemple, comment me nourrir sainement à moindre coût. Je fais attention aux factures essentielles à payer, comme le loyer. Grâce à vous, je comprends comment fonctionne l'assurance-maladie. », Ali, participant en 2022, permis B.

« J'ai découvert à quoi sert l'assurance RC et ménage et j'ai compris la nécessité d'en avoir une en cas de problème. », Amale (prénom d'emprunt), participante en 2023, permis F.

Mélanie Cuttat et Line Voegtli Demarle, assistantes sociales

[CONSEILS]

Vous vous posez des questions d'ordre juridique, administratif, financier, etc. ? Le CSP Neuchâtel peut vous aider. Vous trouverez des brochures explicatives sur différentes thématiques (Gérer son budget, Se désendetter, Comprendre les poursuites, Vivre avec ses dettes) sur notre site internet en libre accès. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec une de nos avocates ou participer à un premier accueil collectif organisé par notre secteur social-prévention et désendettement.

FLORILÈGE DES QUESTIONS RENCONTRÉES RÉGULIÈREMENT DANS NOS CONSULTATIONS

Question droit de la famille

- Au niveau fiscal, même en cas de garde partagée à part égale entre les parent.e.s, seul.e un.e des parent.e.s pourra bénéficier du barème avantageux pour « personne mariée/avec des enfants à charge ». L'autre parent.e se verra appliquer le barème « personne seule » qui est beaucoup moins avantageux. Pour que la répartition de l'entretien de l'enfant soit équitable, il est important de tenir compte de cet aspect.
- Lorsque la situation financière de celui ou celle qui paie une contribution d'entretien se péjore, il ou elle doit demander à l'autorité qui a fixé la contribution une modification ou une suppression pour éviter un endettement. La contribution n'est pas réduite d'office, même si le débiteur ou la débitrice perd son emploi et doit se tourner vers l'aide sociale.

Question droit du travail

- En cas de maladie, un.e employé.e est protégé.e contre un licenciement pendant une certaine durée qui dépend de l'ancienneté des rapports de service. Ce délai est par exemple de 30 jours durant la première année de service. Si la résiliation est donnée par l'employeur.euse pendant ce délai de protection, elle est nulle.
- Si l'employé.e considère que le licenciement est abusif, il ou elle doit s'y opposer par courrier recommandé à l'employeur.euse au plus tard jusqu'à la fin du délai de congé.

Question droit des contrats

- Contrairement à une idée reçue, la loi ne prévoit pas de manière générale la possibilité de révoquer un contrat dans un délai de 14 jours. Dans la majorité des situations, une fois que le contrat est signé, il est donc très difficile de l'invalider.

Question fiscalité

- Les parent.e.s, dont l'enfant a terminé sa formation/apprentissage en cours d'année ou qui ne sera plus en formation au 31.12.2024, ne pourront plus déduire de charges liées à cet enfant dans leur déclaration d'impôt 2024. Après la taxation définitive, le montant de l'impôt 2024 sera donc plus élevé. Pour éviter toute déconvenue, demandez la réadaptation de vos tranches courantes auprès du service des contributions dès la fin de la formation. Ceci est valable dès l'entrée dans la vie active et en cas de modification du revenu (à la hausse ou à la baisse).
- En cas de saisie de salaire, les personnes peuvent demander, en fin d'année, un décompte des intérêts payés durant l'année 2024, auprès des créancier.ère.s bénéficiant de la saisie. Ces intérêts sont déductibles dans la déclaration d'impôts 2024, qui sera à remplir courant février 2025.

Question assurances

- En tout temps, vous pouvez demander la suppression du risque « accident » auprès de votre assurance maladie, si vous travaillez au moins 8 heures par semaine auprès du même employeur.euse.

[AGENDA] FORMATION

Le CSP Neuchâtel proposera au mois de novembre deux formations relevant de thématiques juridiques.

Une première journée de formation, consacrée au domaine de l'asile en Suisse, se déroulera le vendredi 1er novembre 2024 à Neuchâtel.

La deuxième journée de formation, traitant du droit des étrangers, sera dispensée le mardi 12 novembre 2024 à Neuchâtel également.

Inscription et informations détaillées sur notre site internet: www.csp.ch/neuchatel/formations

[ADRESSES]

BOUTIQUE LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Puits 1
Lundi au vendredi de 14h00 à 18h30

BOUTIQUE LA JONCHÈRE

La Jonchère 40, Boudevilliers
Mercredi au vendredi de 13h30 à 17h30, samedi de 9h00 à 16h00

BOUTIQUE NEUCHÂTEL

Rue des Sablons 48
Lundi au vendredi de 14h00 à 18h30

**RAMASSAGE À DOMICILE (gratuit)
DÉBARRAS D'APPARTEMENTS
(sur devis) 032 886 91 50**

CSP NEUCHÂTEL

Rue des Parcs 11, CP 233
2002 Neuchâtel 2

CSP LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Temple-Allemand 23
2300 La Chaux-de-Fonds

CSP LA JOLIETTE

La Jonchère 40
2043 Boudevilliers

[IMPRESSUM]

ÉDITION NEUCHÂTEL

032 886 91 00
msp.neuchatel@ne.ch
www.csp.ch/neuchatel
CCP 20-4713-9
IBAN CH37 0900 0000 2000 4713 9

Impression

L'Ouest SA, Cormondrèche

Ont collaboré à ce numéro

Mélanie Cuttat, Mélanie Müller, Coralie Personeni, Estelle Picard, Aurélie Planas, Pauline Roy, Line Voegtli Demarle

Conception

Buxum-communication.ch

Photos

www.pexels.com
www.elements.envato.com
www.istockphoto.com

Mise en page

Natascha Dubois

Rédactrice en chef

Natascha Dubois

**Imprimé sur papier respectant
l'environnement, certifié aux normes
FSC (gestion durable des forêts)**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice 2023	Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2022
<i>Subventions et donations</i>					
EREN et Paroisses	270'000	270'000	EBITDA (résultat d'exploitation avant amortissements, intérêts et variation du capital des fonds)	86'633	-39'999
Contrat de prestations Etat de Neuchâtel	214'900	214'900			
Service dettes	240'000	240'000	Amortissements et corrections de valeur des postes d'immobilisations corporelles	-44'519	-22'500
Service consultations conjugales	110'000	110'000			
Indemnisation dossiers réfugiés	1'058'750	985'600	EBIT (résultat d'exploitation avant intérêts et variation du capital des fonds)	42'114	-62'499
PHILIP MORRIS INTERNATIONAL SA			Résultat financier	92'157	-341'829
secteur social	69'208	64'000	Produits extraordinaires	43'716	15'488
EPER : secteur requérants d'asile	40'000	40'000	Charges extraordinaires	0	-8'390
			Produits des immeubles	56'400	62'400
COSM : Programme CISP-Module Pro - CISP HF	363'995	331'000	Charges des immeubles	-28'431	-42'529
			Amortissement immeubles	-28'900	-28'900
SFPO : Programme My Connection	80'000	80'000	Résultat avant variation du capital des fonds	177'056	-406'259
Contribution SASO			Attribution au capital des fonds	-173'939	-70'695
secteur insertion de la Joliette-CSP-Ressources	662'226	718'704	Utilisation du capital des fonds	65'317	528'137
PRESTATIONS DIVERSES	329'569	351'800	Résultat annuel avant attribution aux réserves	68'434	51'183
LOTERIE ROMANDE-Commission neuchâteloise	60'000	40'000	Attribution réserve camion secteur ramassage	0	-45'000
DONS			Attribution réserve anniversaire 60ème	-50'000	
Amis du CSP	203'212	227'572	Dissolution réserve camion secteur ramassage	70'000	
Campagne de Mars	49'727	44'136	RESULTAT ANNUEL APRES ATTRIBUTION	88'434	6'183
Budget des autres	36'664	45'467			
Dons in memoriam	5'275	15'493			
Dons et Legs	1'080	17'800			
Contributions clients	85'431	52'502			
BOUTIQUES ET DEBARRAS	1'072'901	1'029'443			
LA JOLIETTE	78'686	113'704			
Total produits d'exploitation	5'031'624	4'992'121			
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et donations versées					
Budget des autres	30'565	37'737			
Campagne de Mars	2'015	2'106			
Amis du CSP	13'701	14'168			
Fonds Privé	21'874	28'830			
Ramassage et Boutiques	6'715	5'346			
Joliette	67'690	130'838			
Charges de personnel	4'150'772	4'115'587			
Loyers	199'220	199'700			
Electricité et entretien	87'482	70'365			
Frais d'entretien, équipements	26'016	50'400			
Frais de véhicules	39'279	63'195			
Bureau et Administration	69'440	63'794			
Intervenants externe	8'610	14'466			
Frais informatiques	147'840	136'256			
Assurances	13'015	13'781			
Frais de publicité	63'297	68'382			
Frais divers	17'460	31'169			
Variation provisions	-20'000	-14'000			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4'944'991	5'032'120			
EBITDA (résultat d'exploitation avant amortissements et variation du capital des fonds)	86'633	-39'999			

Rapport d'activité et comptes complets :
www.csp.ch/neuchatel/rapport-dactivites/